



DEPARTEMENT

DES BOUCHES DU RHONE

VILLE DE TARASCON

ARRONDISSEMENT D'ARLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le onze mars, le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2021, s'est réuni à 15h00 en salle du Panoramique, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : trente trois

SONT PRÉSENTS : LIMOUSIN Lucien, Maire, BOUILLARD Fabien, MACCHI Nathalie, OUVRARD Max, MADELEINE Clotilde, DEMISSY Francis, MANNONI Serge, PUJOL-MOHATTA Marie-Chloé, BOURMEL Houcine, Adjoint, PORTELA Roland, LUPERINI Guy, ANDRÉ Suzy, RIOUSSET Serge, GARBAGE Sabrina, MAZZILLO Estelle, LE MARREC Jean-Pierre, LEDROLE Stéphanie, ESTEVAN Michel, RABOUIN Séverine, MARTINEZ Olga, ESTEVAN Patrick, ODDOU Suzanne, LAUPIES Frédéric, REMISE Jean-Guillaume, conseillers municipaux.

CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNÉ MANDAT DE VOTE :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
PLANTEY Aude	MADELEINE Clotilde	10 mars 2021
VICINI Véronique	PORTELA Roland	9 mars 2021
MARTEL Valérie	PUJOL-MOHATTA M.Chloé	8 mars 2021
BARZIZZA Lucie	MAZZILLO Estelle	8 mars 2021
DUCOURET Alexandre	BOUILLARD Fabien	10 mars 2021
REY Cédric	DEMISSY Francis	8 mars 2021
DEBICKI Olivier	MARTINEZ Olga	11 mars 2021
BERNARD Matthieu	LAUPIES Frédéric	10 mars 2021
MARTINEZ Corinne	REMISE J.Guillaume	9 mars 2021

SECRETAIRE DE SEANCE : MAZZILLO Estelle

N° 020 / 2021

Rapporteur : Monsieur Fabien BOUILLARD, 1^{er} Adjoint**OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2021****Nomenclature ACTES : 7.1.1 – Autres actes budgétaires**

Considérant le rapport suivant :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Désormais, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel : structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail.

Le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Les orientations budgétaires pour 2021

I/ Les recettes réelles de fonctionnement :

Le total des produits de fonctionnement pour l'exercice 2021 (hors résultat reporté) est estimé à 20 419 600 euros, il est en augmentation de 738 400 euros, soit 3.75 % par rapport au budget 2020 et se décompose de la manière suivante :

Le chapitre 73 - impôts et taxes, d'un montant total de 17 683 000 euros (soit 86.60 % des ressources de la collectivité) sont en augmentation de 560 800 euros par rapport à l'année 2020, il se décompose de la manière suivante :

a) Fiscalité directe :

Le contexte de la fiscalité locale a été profondément modifié par la loi de finances pour 2018. Ce texte prévoit, de 2018 à 2020, l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des Français les plus modestes et les 20% restant, qualifiés de plus riches, le seront également à compter de 2021 sur une période de trois ans avec un abattement de 30% cette année, 65% en 2022 et une suppression totale en 2023.

Cette diminution de ressource fiscale, liée à la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, sera compensée conformément à la loi de Finances 2020, par un transfert aux communes de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) Départementale à compter de 2021.

Dans le cadre de ce transfert, si le produit de taxe foncière bâti départemental est supérieur au produit de taxe habitation pour certaines communes ou inférieur pour d'autres, un coefficient correcteur est appliqué à la hausse ou à la baisse, afin de permettre à chaque collectivité de conserver son produit fiscal antérieur.

Sur notre territoire, au regard des dernières informations fiscales, le produit départemental de la taxe sur le foncier bâti est supérieur au produit communal de taxe d'habitation, c'est donc une péréquation via un prélèvement sur notre fiscalité communale qui sera établi au détriment des contribuables tarasconnais pour compenser la perte de fiscalité d'autres collectivités.

Concrètement, les impôts locaux de la ville de Tarascon (hors foncier non bâti) se constitueront à partir de 2021 du taux communal (19,66%) et du taux départemental (15,05%) appliqués aux bases de foncier bâti, soit un taux global de 34,71%.

Le coefficient correcteur plafonnera le transfert de cette fiscalité au produit de la taxe d'habitation calculé avec les taux 2017 (12,13% pour Tarascon).

Cette mécanique revient pour notre ville à nous appliquer un coefficient correcteur négatif de 0,91, donc de ponctionner près de 3 points de la fiscalité locale. Le résultat après réforme serait un taux communal de 31,72% au lieu de 34,71%.

Cette situation est fortement critiquable pour deux raisons évidentes :

- d'une part l'application de ce coefficient correcteur se fait au bénéfice des communes qui ont privilégié la fiscalité haute : en effet, les communes dans lesquelles les taux d'imposition à la taxe d'habitation sont élevés maintiendront leurs ressources fiscales par prélèvement sur les autres communes. C'est la prime aux mauvais élèves.
- d'autre part, le département des Bouches du Rhône, premier partenaire de notre commune, verra sa perte de ressources compensée par l'attribution d'une partie de la TVA.

Même si la loi prévoit une clause de garantie, comment donner crédit à l'Etat aujourd'hui alors que la dette publique, en ce début d'année 2021, atteint 120% du produit intérieur brut et que la dette de l'Etat représente 80% de celle-ci (11% pour les organismes de sécurité locale et 9 % pour les collectivités territoriales).

Même si l'Etat respecte ses engagements vis à vis des départements, il faut rappeler que la réforme de la taxe d'habitation à terme représente une disparition de 23 milliards d'euros de ressources alors que la part départementale du foncier bâti est de 15 milliards d'euros, la différence étant déjà à la charge de l'Etat.

Le Maire de Cannes, David Lisnard, rappelait dans le journal La Tribune, que l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale s'inquiétait de l'historique des compensations versées par l'État aux collectivités locales : *"On se rend compte qu'au bout de trois ans, il ne rembourse plus l'intégralité et qu'à partir de la quatrième ou de la cinquième année, en moyenne, on n'est remboursés que de 30%"*.

La ville de Tarascon ne peut rester l'arme aux pieds face à la diminution continue de ses recettes dans un moment où des investissements structurants indispensables sont réalisés et où la recherche de moyens en termes de tranquillité publique est aujourd'hui nécessaire.

Aussi afin de compenser l'application de ce coefficient correcteur sur nos bases fiscales et conserver la totalité du produit foncier bâti départemental payé par le contribuable tarasconnais, il est envisagé d'appliquer une augmentation comprise entre 3.80 et 4 points sur notre nouveau taux de TFPB qui, après application du coefficient correcteur, nous permettra d'obtenir un taux de l'ordre de 35,05% soit sensiblement équivalent au taux de 34,71% correspondant aux taux cumulés (communal et départemental) applicable aux bases de foncier bâti.

L'évolution de ce taux, resté inchangé depuis l'année 2003, nous permet malgré tout de conserver une pression fiscale par habitant bien inférieure à l'ensemble des communes avoisinantes de même strate démographique.

b) Fiscalité Indirecte :

Les principales recettes de fiscalité indirecte représentent 1 085 000 euros (contre 1 101 000 euros au budget 2020) soit une diminution de 16 000 Euros.

Cette baisse s'analyse de la manière suivante :

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal + 6 000 €,
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité - 55 000 € inscription 2021 au regard de la réalisation 2020,
- Taxe Locales sur la Publicité Extérieure : + 31 000 (suppression exonération accordée en 2020 sur la TLPE dans le cadre de la crise sanitaire)

Les autres recettes de ce poste à savoir les Droit de place, Taxe sur les pylônes électriques et Taxe additionnelle aux droits de mutation sont stables par rapport à 2020.

c) Fiscalité reversée par l'Agglomération :

L'attribution de compensation versée par notre Intercommunalité s'élève à 8 715 000 euros, soit une diminution de 61 000 euros par rapport au BP 2020. Cette baisse fait suite à un double paiement de la taxe de séjour en 2020 afin de rattraper la taxe de séjour 2019 non versé en 2019.

La dotation de solidarité communautaire s'élève à un montant de 715 000 euros soit une diminution de 16 000 euros au regard du Budget Primitif 2020. Ce prévisionnel est basé sur la réalisation 2020.

Le chapitre 74 - Dotations et Subventions représente un montant total de 1 731 400 euros, soit 8.48 % des ressources de la collectivité. Il est en augmentation de 114 200 euros par rapport à 2020. Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Dotation de Solidarité Urbaine, 584 000 euros, elle évolue dans les mêmes proportions que l'enveloppe nationale de la DSU qui a été abondée de 90 millions cette année et représente donc pour la commune de Tarascon une augmentation de 47 000 euros par rapport au BP 2020.

- Participations de l'Etat, restent stables par rapport à 2020. Elles s'élèvent à 473 700 euros, avec une Dotation Générale de Décentralisation de 109 000 euros, des allocations compensatrices de 342 000 € et des subventions de fonctionnement pour les activités du Pôle jeunesse de 22 700 euros.

- Subventions du Conseil Régional : 10 000 euros pour utilisations des équipements sportifs. (+ 10 000 € / BP 2020)

- Subventions du Conseil Départemental : Inscription de 35 700 euros soit 17 000 euros pour les activités sport et jeunesse et 18 700 euros pour la petite enfance. (+ 2 000 € / BP2020)

- Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 620 000 euros, en augmentation de 89 000 euros par rapport au BP 2020. Cette prévision à la hausse correspond au niveau des recettes d'avant crise sanitaire, la CAF compensant les jours de fermeture des structures enfances et petites enfances liée à l'épidémie de Coronavirus.

- Autres subventions : Nous constatons une diminution de 30 000 euros qui correspond à une subvention exceptionnelle versée par la Communauté d'Agglomération en 2020 pour les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville suite à la crise du Covid 19.

Le chapitre 013 - Atténuations de charges est estimé à 225 000 euros, stable par rapport au BP 2020. Pour information ce prévisionnel est établi sur la base des réalisations 2020 et enregistre l'ensemble des remboursements pour maladie du personnel communal.

Le chapitre 70 - Produits des services du domaine d'un montant de 598 000 euros (contre 549 900 euros en 2019) est en hausse de 51 100 euros. Ce chapitre correspond à l'ensemble des prestations payantes mises à la disposition des différents administrés de notre commune : cantine, crèche, halte-garderie, EMS, Château...

En effet lors du budget 2020 le prévisionnel des produits encaissés par les services municipaux avait été minoré suite à la fermeture de nos services pour contenir la propagation de la pandémie liée au Covid-19, à savoir, marchés, foires, entrées et ventes comptoir au Château, participations ALSH, Crèches, Halte-garderie et Cantines. Sur le BP 2021 seuls les produits d'Occupation du Domaine Public, les entrées et ventes comptoir au Château ont été minorés, l'ensemble des autres services restant opérationnels.

Le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante Ce chapitre, enregistre les revenus des locations immobilières d'un montant de 179 200 euros (contre 165 900 euros en 2020). Ce prévisionnel est établi sur la base des encaissements de l'exercice 2020, ainsi l'augmentation de 13 200 euros sur ce chapitre provient d'une sous-estimation budgétaire lors de l'exercice précédent.

Le chapitre 76 – Produits financier Ce chapitre, enregistre les revenus de valeurs mobilières acquises auprès de la CNR estimés à 3 000 €.

II/ Les dépenses réelles de fonctionnement :

Le total des dépenses de fonctionnement est estimé à 19 372 800 euros. Il est en augmentation de 143 700 euros, soit + 0.75 %, par rapport au budget 2020. L'ensemble de ces dépenses se décompose de la manière suivante :

Le chapitre 011 - Charges à caractère général représente un montant de 4 162 400 euros, soit 21.49 % du total des dépenses de fonctionnement, en augmentation de 7.14 % par rapport au BP 2020 (+ 277 400 euros).

Ce chapitre enregistre les dépenses de fluide (électricité, gaz, eau) ainsi que les dépenses quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des services à savoir : fournitures diverses, prestations de services, maintenance, dépenses d'entretien des bâtiments, des terrains, des véhicules, fêtes, etc...

Pour information, cette augmentation fait suite à une forte diminution l'année dernière pour cause de crise sanitaire. La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 nous ayant contraint à annuler la plupart de nos festivités estivales, mais également à fermer certains de nos bâtiments et suspendre quelques services municipaux à savoir : écoles, Château, Musée, cantines, Alsh, halte-garderie. Aussi une comparaison avec le BP 2019 paraît plus adaptée, afin d'isoler une année 2020 trop atypique. Il ressort de cette comparaison une évolution entre le BP 2019 et 2021 de 0.46% soit (+19 000 €).

La stabilité du chapitre 011 est à rapprocher de la mise en œuvre dans l'ensemble de nos services, d'une politique d'optimisation de nos charges avec un contrôle de gestion accru, une mise en concurrence systématique pour l'ensemble de nos dépenses, tout en conservant pour nos administrés un service rendu de qualité.

Le chapitre 012 - Charges de personnel d'un montant de 11 853 000 euros représente déduction faite des atténuations de charges 60.02 % du total des dépenses de fonctionnement, en augmentation de 0.87 % par rapport au BP 2020 soit + 102 000 euros.

Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution du régime indemnitaire, le glissement vieillesse Technicité, la poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires à travers le PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), ainsi que par de nouveaux recrutements.

En effet le service de la police municipale qui pour information se composait de 20 agents au 1^{er} janvier 2020, se voit renforcé de 7 agents supplémentaires pour atteindre un effectif global courant 2021 de 27 agents, à savoir 3 agents réaffectés en interne et 4 agents en recrutement externe. Enfin 2 embauches externes sont envisagées afin de conforter le service informatique et le service technique.

L'ensemble de ces recrutements sont en partie compensés par des départs à la retraite non remplacés qui nous permettent une relative stabilisation de la masse salariale par rapport à l'année 2020 soit + 0.87%.

STRUCTURE DES EFFECTIFS

Effectif global au 01/01/2021

Agents en position d'activités (tous statuts)	265	100,00 %
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	255	96.23%
Non titulaires occupant un emploi permanent	10	3.77%
Dont : agents remplaçants	9	
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	3	1.13%

Répartition par type de contrat

Agents non titulaires occupant un emploi permanent (au 01/01/2021)		10
Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984	« remplaçants » - article 3-1	9
	Non titulaires de cat A – article 3-3	1

DEPENSES DE PERSONNEL

<u>Agents titulaires</u> : Part du régime indemnitaire	%/Chapitre 012
primes et indemnités au titre de l'article 111 (Prime fin d'année)	2.13 %
autres primes et indemnités	8.92 %
NBI	1.39 %
heures supplémentaires	1.35%
TOTAL	13.79 %

<u>Agents non titulaires</u> : Part du régime indemnitaire	%/Chapitre 012
primes et indemnités (dont prime fin d'année)	0.23 %
heures supplémentaires	0.04 %
TOTAL	0.27 %

DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Le temps de travail des agents de la commune de Tarascon est organisé sur la base d'une semaine 37 heures, générant 10 jours d'ARTT. Au total, tous les agents effectuent, conformément à la loi, 1607 heures annuelles effectives.

Le chapitre 014 - Atténuations de produits s'établit à 284 000 euros et correspond pour l'essentiel à notre participation au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Pour information, la commune étant contributrice et bénéficiaire, le coût net prévisionnel de cette participation est de 20 000 euros.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante représente 2 804 100 euros, soit 14.47 % des dépenses de fonctionnement en diminution de 219 700 € par rapport BP2020.

En effet, en 2020 la commune a versé au CCAS une subvention exceptionnelle de 150 000 euros dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 pour soutenir l'activité économique non reconduite en 2021 et diminue également sa subvention d'équilibre au CCAS qui passe de 400 000 à 340 000, cette structure présentant un excédent de clôture de 70 000 euros.

Ce chapitre enregistre également les contributions suivantes :

- Contribution au service incendie : 956 500 euros
- Contribution au SIVU Piscine : 400 000 euros
- Autres contributions et cotisations (PIDAF, PNR Alpilles, SICAS, SI2VB) : 91 200 euros
- Forfait communal versé aux écoles privées (Petit castelet et Sainte Marthe) : 240 000 euros
- Subvention au CCAS : 340 000 euros.
- Subventions aux associations : 505 300 euros.

Le chapitre 66 - Charges financières représente 141 600 euros en diminution de 6 500 euros.

Le chapitre 67 - Charges Exceptionnelles représente 127 700 euros (+ 43 700 €). Ce Chapitre enregistre les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, des frais d'expertise concernant l'habitat indigne et ou en péril, ainsi que d'éventuelles charges exceptionnelles. L'augmentation provient essentiellement du doublement de la ligne « Autres subventions exceptionnelles » dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus (+ 50 000 euros / BP 2020).

III/ Le financement disponible exercice 2021 :

Suite à l'exposé ci-dessus, nous pouvons déterminer notre épargne de gestion, soit la différence entre nos recettes et nos dépenses réelles de fonctionnement, hors produits et charges exceptionnels et hors intérêt de la dette, soit pour 2021 : $20\,419\,600 - 19\,103\,500 = 1\,316\,100$ euros.

L'épargne brute, c'est-à-dire l'épargne de gestion après déduction du remboursement des intérêts de la dette, se situe à 1 174 500 euros.

La capacité d'autofinancement nette, soit l'Épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette + la reprise du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2020 s'établit à 2 460 600 euros.

Enfin pour déterminer le financement disponible pour les investissements 2021, il convient de rajouter à cette capacité d'autofinancement nette, la différence entre les produits et charges exceptionnels (-127 700 euros), les ressources propres d'investissement, soit le fonds de compensation de la TVA (557 500 euros), la taxe d'aménagement (70 000 euros), les amendes de police (100 000 euros), les remboursements d'avance forfaitaire (350 000 euros), les recettes de périls imminents (100 000 euros), cessions immobilières (100 000 euros), les subventions attendues, pour l'essentiel celles du Conseil Départemental notamment au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement soit un total de 5 492 200 euros et la reprise du résultat d'investissement 2020, déduction faite de la couverture des Restes à Réaliser (4 615 100 euros).

Nous obtenons ainsi un financement prévisionnel disponible pour 2021 de 13 717 700 euros.

Il conviendra également afin de financer l'ensemble des investissements programmés sur l'exercice 2021 d'un montant de 14 980 700 euros de recourir à un montant maximum d'emprunt de 1 263 000 euros.

V / L'endettement :

Caractéristiques de l'encours de dette

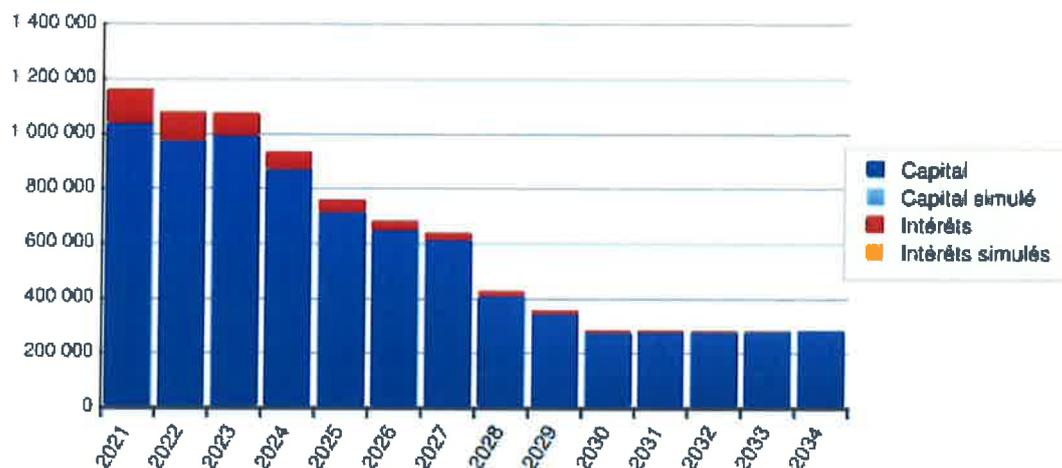
Dette par type de risque au 1er janvier 2021

Type	Encours	%	Taux moyen
Fixe	7 551 296.26 €	94.97 %	1.73%
Variable	400 000.00 €	5.03 %	0,0%
Ensemble des risques	7 951 296.26 €	100,00%	1.64%

Dans le cadre de la charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler »), la ville présente la totalité de sa dette en classification A1 soit le niveau de risque le plus faible.

Profil d'extinction de dette

Flux de remboursement



VI / Evolution BP 2021 / BP 2020 Section de Fonctionnement :

Evolution BP 2021 / BP 2020 Section fonctionnement (Hors dépenses et recettes exceptionnelles + intérêts)		
Année	BP 2020	BP 2021
PRODUITS de fonctionnement	19 681 138,47	20 419 600,00
Evolution Produit N / N-1 (Volume)		738 463,53
Evolution Produit N / N-1 (%)		3,76%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre		
013 Atténuation de charges	225 938,47	225 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		0,41
70 Produits des services du domaine	546 900,00	598 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		8,34
73 Impôts et taxes	17 122 200,00	17 883 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		3,28
74 Dotations et subventions	1 617 200,00	1 731 400,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		7,08
75 Autres prod de gest courante	165 900,00	179 200,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		8,02
78 Produits financiers	3 000,00	3 000,00

CHARGES de fonctionnement <small>(hors : Chap 68 Intérêts, dette + Chap 67 Dép. exceptionnelles)</small>	18 978 800,00	19 103 500,00
Evolution Charges N / N-1 (Volume)		124 700,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		0,66%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre		
011 Charges à caractères général	3 885 000,00	4 162 400,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		7,14
012 Charges de personnel	11 751 000,00	11 883 000,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		0,87
014 Atténuations de produits	319 000,00	284 000,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		-10,97
65 Autres charges de gestion	3 023 800,00	2 604 100,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		-7,27
Epargne de gestion	702 336,47	1 316 100,00
Evolution Epargne de gestion N / N-1		613 763,53
Intérêt de la Dette	166 300,00	141 600,00
Epargne Brute	636 036,47	1 174 500,00
Résultat reporté N-1	1 149 863,53	2 326 166,79
Remboursement du capital	1 100 000,00	1 040 000,00
Capacité d'autofinancement Nette	636 036,47	2 460 666,79

VII / Section d'investissements 2021 et plan pluriannuel prévisionnel :**Plan Pluriannuel d'Investissement 2021 - 2023**

Nature comptable	BP 2021		BP 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total Etude	122 400,00	24 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
Total Logiciel	70 000,00	6 700,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
Total Participation investissement	191 000,00	35 000,00	575 000,00	98 000,00	575 000,00	98 000,00
Total Acquisition Immobilière	380 000,00	1 068 000,00	300 000,00	180 000,00	300 000,00	180 000,00
Total Acquisition Matériel - Mobilier divers	550 500,00	0,00	1 226 800,00	0,00	327 000,00	0,00
Total Acquisition Matériel informatique	478 500,00	108 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00
Total Acquisition Véhicule	628 000,00	52 500,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00
Total Travaux batiments communaux	1 055 300,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00
Total Travaux batiments scolaires	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00
Total Travaux de proximité	925 500,00	478 700,00	638 000,00	340 700,00	510 000,00	297 500,00
Total Travaux Electriques	428 000,00	175 000,00	430 000,00	175 000,00	430 000,00	286 500,00
Total Travaux Forêt communale	28 500,00	14 500,00	15 000,00	7 500,00	15 000,00	7 500,00
Total Travaux Programme CCDA + Action Cœur de Ville	8 427 000,00	3 033 900,00	4 860 000,00	4 027 100,00	733 600,00	794 200,00
Total Travaux restauration Patrimoine	175 000,00	96 900,00	666 000,00	93 700,00	566 000,00	343 700,00
Total Travaux Voirie	1 421 000,00	399 000,00	2 400 000,00	1 013 000,00	1 213 000,00	907 000,00
Total Trvx cpte de tiers	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total Reports de Dépenses	3 309 675,36					
Total Reports de Recettes		390 752,80				
Total FCTVA (Base N-1)		558 064,08		2 645 206,00		1 826 716,00
Total général	18 290 375,36	6 891 016,88	12 010 800,00	8 680 206,00	5 919 600,00	4 841 116,00

Pour info

	BP 2021		BP 2022		BP 2023	
Total Dépenses Investissement (hors report 2020)	14 980 700,00		12 010 800,00		5 919 600,00	
Total Recettes Investissement (hors report 2020)		6 500 264,08		8 680 206,00		4 841 116,00

VIII /Rétrospective budgétaire de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021

ID : 013-211301080-20210311-DEL020_2021-DE

Année	CA 2018	CA 2019	CA 2020
PRODUITS de fonctionnement	20 262 100,59	20 486 029,42	19 783 339,76
Evolution Produit N / N-1 (Volume)	- 998 107,07	223 928,83	- 702 689,66
Evolution Produit N / N-1 (%)	-4,69%	1,11%	-3,43%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre			
013 Atténuation de charges	257 222,35	225 326,77	218 426,87
Evolution Produit N / N-1 (%)	- 15,83	- 12,40	- 3,06
70 Produits des services du domaine	697 364,94	751 703,87	426 731,19
Evolution Produit N / N-1 (%)	- 7,38	7,79	- 43,23
73 Impôts et taxes	17 336 626,92	17 410 664,36	17 149 760,92
Evolution Produit N / N-1 (%)	- 4,12	0,43	- 1,50
74 Dotations et subventions	1 762 707,69	1 883 463,15	1 802 013,82
Evolution Produit N / N-1 (%)	- 7,55	6,85	- 4,32
75 Autres prod de gest courante	206 334,48	211 622,16	182 978,38
Evolution Produit N / N-1 (%)	- 0,88	2,56	- 13,54
76 Produits financiers	1 844,21	3 249,11	3 428,58
CHARGES de fonctionnement	17 877 352,77	18 156 584,63	17 629 042,13
Evolution Charges N / N-1 (Volume)	- 440 830,14	279 231,88	- 527 542,50
Evolution Charges N / N-1 (%)	-2,41%	1,55%	-2,91%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre			
011 Charges à caractères général	3 532 034,33	3 601 706,95	3 001 509,77
Evolution Charges N / N-1 (%)	-3,09	1,97	-16,66
012 Charges de personnel	11 366 405,54	11 526 532,64	11 447 864,46
Evolution Charges N / N-1 (%)	-1,91	1,41	-0,68
014 Atténuations de produits	295 793,15	299 624,09	276 415,00
Evolution Charges N / N-1 (%)	-17,35	1,30	-7,75
65 Autres charges de gestion	2 683 119,75	2 728 720,95	2 903 252,90
Evolution Charges N / N-1 (%)	-1,64	1,70	6,40
Epargne de gestion	2 384 747,82	2 328 444,79	2 184 297,69
Evolution Epargne de gestion N / N-1	- 557 276,93	55 303,03	- 175 147,16
Intérêt de la Dette	168 716,53	148 635,54	144 524,49
Epargne Brute	2 216 031,29	2 180 809,25	2 009 773,14
Remboursement du capital	895 524,85	816 919,01	1 083 240,03
Epargne Nette	1 320 506,44	1 363 890,24	916 533,11

IX /Prospective budgétaire de fonctionnement :

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 - 2023			
Hypothèses			
Inflation	1,50%	1,50%	1,50%
Base Fiscale	0,20%	0,50%	1,00%
Evolut. Taux fiscalité	+3,80 points	0%	0%
Année	2021	2022	2023
PRODUITS de fonctionnement	20 434 039,31	20 705 314,22	20 857 758,13
Evolution Produit N / N-1 (Volume)	650 699,55	271 274,91	152 443,91
Evolution Produit N / N-1 (%)		1,33%	0,74%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre			
013 Atténuation de charges	230 000,00	230 000,00	230 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		-	-
70 Produits des services du domaine	574 279,35	749 688,54	770 183,87
Evolution Produit N / N-1 (%)		30,54	2,73
73 Impôts et taxes	17 727 755,60	17 772 705,06	17 853 964,27
Evolution Produit N / N-1 (%)		0,25	0,46
74 Dotations et subventions	1 732 210,92	1 780 609,28	1 828 743,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		2,79	2,70
75 Autres prod de gest courante	167 793,44	170 310,34	172 865,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		1,50	1,50
76 Produits financiers	2 000,00	2 001,00	2 002,00

Année	2021	2022	
CHARGES de fonctionnement	18 465 221,55	18 692 169,27	19 031 110,71
Evolution Charges N / N-1 (Volume)	836 179,42	226 947,71	338 941,44
Evolution Charges N / N-1 (%)		1,23%	1,81%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre			
011 Charges à caractères général	3 696 408,62	3 851 854,75	4 068 132,57
Evolution Charges N / N-1 (%)		4,21	5,61
012 Charges de personnel	11 731 000,13	11 764 410,25	11 848 326,04
Evolution Charges N / N-1 (%)		0,28	0,71
014 Atténuations de produits	269 182,00	279 048,00	289 147,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		3,67	3,62
65 Autres charges de gestion	2 768 630,80	2 796 856,27	2 825 505,09
Evolution Charges N / N-1 (%)		1,02	1,02
Epargne de gestion	1 968 817,76	2 013 144,95	1 826 647,42
Evolution Epargne de gestion N / N-1		44 327,20	-186 497,53
Intérêt de la Dette	115 506,71	106 079,53	108 599,10
Epargne Brute	1 853 311,05	1 907 065,42	1 718 048,32
Remboursement du capital	1 033 836,64	1 045 836,33	1 214 234,88
Epargne Nette	819 474,41	861 229,10	503 813,44

Année	2021	2022	2023
Fonctionnement Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Fonctionnement Charges exceptionnelles	27 600,00	27 600,00	27 600,00
Investissement Produits Hors PPI	160 000,00	160 000,00	160 000,00
Capacité d'investissement (hors subvention et emprunt)	961 874,41	1 003 629,10	646 213,44
Dépenses investissement PPI	17 940 375,36	12 010 800,00	5 919 600,00
Recettes investissement PPI	6 541 016,88	8 622 792,57	4 841 116,63
Besoin de financement	10 437 484,07	2 384 378,33	432 269,93
Emprunt exercice	1 200 000,00	2 400 000,00	400 000,00
Variation du fonds de roulement	- 9 237 484,07	15 621,67	- 32 269,93
Fonds de roulement initial	9 860 229,62	622 745,55	638 367,22
Fonds de roulement final	622 745,55	638 367,22	606 097,29
Encours de dette au 31/12	8 117 459,62	9 471 623,29	8 657 388,41
Capacité de desendetttement /an	4,38	4,97	5,04
Taux d'Épargne	9,07	9,21	8,24
Endettement / hab	541,16	631,44	577,16
Endettement / hab Strate 10 000 à 20 000 hab	886,00	886,00	886,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1
Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) et notamment son article 107 ;
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoyant le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré A LA MAJORITÉ ABSOLUE
25 POUR
8 ABSTENTIONS (O.DEBICKI – O.MARTINEZ – P.ESTEVAN – S.ODDOU
M.BERNARD – F.LAUPIES – JG.REMISE – C.MARTINEZ)**

ARTICLE 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

ARTICLE 2 : Approuve les orientations budgétaires de l'année 2021.

Fait et délibéré le jour, le mois et an ci-dessus

Ont signé au registre le Maire et les membres présents à la séance

Pour extrait conforme,



Le Maire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucien Limousin', is written over the seal.

Lucien LIMOUSIN

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille.